

	<b>Conseil du 7 juillet 2017</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2017-493</b>

---

**Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie - Plan climat air énergie territorial -  
Adoption - Décision - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

✓ **Un contexte international préoccupant**

Vingt ans après la conférence de Rio et au lendemain de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP21), en dépit d'une mobilisation croissante des acteurs à toutes les échelles de territoire et de la multiplication d'initiatives dans de nombreux domaines, les enjeux du développement durable demeurent prégnants.

Dans son 5<sup>ème</sup> rapport remis en 2014, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît que le réchauffement climatique est sans équivoque et sans précédent au cours du dernier millénaire. Les activités humaines seraient d'ores et déjà responsables d'une hausse moyenne de la température de 1°C depuis l'époque préindustrielle, estimée pour la métropole à 1,2°C par la station météo de Bordeaux-Mérignac.

Chaque jour, la perspective de pouvoir maintenir l'augmentation de la température terrestre sous la barre des 2°C s'éloigne – plus personne ou presque ne nourrit encore l'espoir de la maintenir sous le seuil de 1,5°C et dans ce contexte, le retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat n'est pas un bon signal.

Source de tensions internationales, les énergies fossiles, ressources limitées non renouvelables dont la combustion massive est responsable du réchauffement climatique et d'une dégradation de la qualité de l'air, représentent aujourd'hui près de 82% de l'énergie primaire consommée dans le monde. Sous l'effet de la croissance économique et démographique des pays en voie de développement, la consommation d'énergie fossile pourrait augmenter de plus de 50% à l'horizon 2050.

De même, sur l'ensemble de la planète, 60% des milieux naturels ont été dégradés au cours des 50 dernières années. La destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, au développement des infrastructures de transport ou à la surexploitation des ressources affectent tout particulièrement la biodiversité qui est pourtant nécessaire aux besoins fondamentaux des humains et dont dépendent des pans entiers de nos économies.

Or la biodiversité soutient quantité de processus et de services des écosystèmes naturels, tels que la qualité de l'air, la régulation climatique, la purification de l'eau, la lutte contre les parasites et les maladies, la pollinisation et la prévention des érosions. Le bien-être – et la survie – des humains est difficilement concevable sans une biodiversité florissante. Les systèmes alimentaires en sont fortement dépendants et une proportion considérable de médicaments est directement ou non d'origine biologique.

L'ensemble de ces risques et menaces invite à tracer une nouvelle voie et aller vers un modèle qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre les besoins en énergie des hommes et de l'économie dans une société sobre en ressources et espaces naturels, en énergie et en carbone. Pour y parvenir, une transition écologique et énergétique s'impose.

#### ✓ **Un contexte national volontariste**

Du Grenelle de l'environnement à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des progrès considérables ont été réalisés. La gouvernance de l'énergie a évolué en donnant un rôle accru aux collectivités locales dans leur avenir énergétique en matière de rénovation de l'habitat, de résorption de la précarité, de production d'énergies renouvelables, de distribution et de planification territoriale de l'énergie. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue de nouvelles compétences à la Métropole.

S'inscrivant dans cette dynamique, Bordeaux Métropole a lancé dès 2015 « l'Appel de Bordeaux », lors des Assises européennes de la transition énergétique, qu'elle organise désormais de concert avec la Communauté urbaine de Dunkerque, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et depuis peu le Grand Genève, réaffirmant le rôle central des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

#### ✓ **Bordeaux Métropole : une collectivité en action...**

Face à des défis toujours plus complexes à relever, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015) a établi dès 2011, son Agenda 21 et son Plan climat énergie, donnant un tour nouveau à son projet territorial. Les plans d'action de ces deux outils se sont achevés fin 2014.

Pour leur donner suite, tout en intégrant à la fois les objectifs du nouveau projet de mandature dont la haute qualité de vie constitue l'un des 4 piliers, l'évolution des compétences - notamment en matière d'énergie - et les obligations découlant des lois sur la transition énergétique pour la croissance verte et pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, Bordeaux Métropole a entrepris de réviser sa politique de développement durable.

Dans ce contexte et sans attendre, de nombreuses actions emblématiques ont été lancées au cours des deux dernières années, parmi lesquelles nous citerons notamment :

- La mise en service du réseau de chaleur de Saint-Jean Belcier (2016) et l'attribution de la délégation de service public du réseau Plaine de Garonne Energie (décembre 2016)
- L'adoption de la Stratégie métropolitaine pour les mobilités et du plan vélo (décembre 2016).
- L'extension du défi des familles à énergie positive à l'ensemble de la métropole (2016).
- L'organisation à Bordeaux des Assises européennes de la transition énergétique (janvier 2015 et janvier 2017).

- L'adoption du schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (décembre 2016)
- Le lancement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat « Ma Rénov – Bordeaux Métropole » (janvier 2017).
- La définition d'une charte d'engagement des partenaires professionnels pour la rénovation énergétique de l'habitat (mars 2017)
- L'adoption de l'accord-cadre du contrat local de santé métropolitain (mai 2017)
- La prolongation du partenariat avec l'Education nationale et l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Gironde dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (mai 2017).
- La création du premier Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable en France métropolitaine (mai 2017).
- La mise à disposition de terrains d'anciennes décharges en post exploitation pour l'accueil de centrales de production solaire photovoltaïques (juin 2017)
- L'extension du cadastre solaire à l'ensemble du territoire métropolitain (en cours)
- La création d'une Société d'économie mixte (SEM) de tiers investissement dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat (en cours).

L'action engagée par Bordeaux Métropole en matière de développement durable est ainsi reconnue au plan national et européen au travers notamment de la labellisation Cit'ergie. Bordeaux Métropole est également lauréate des appels à projets « territoire à énergie positive pour une croissance verte », « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » ou encore « ville respirable en 5 ans », illustrations de la qualité et du volontarisme de la démarche métropolitaine.

### ✓ ... qui doit répondre à des enjeux de portée multiple ...

Bordeaux Métropole se doit de répondre localement aux enjeux planétaires en relevant plusieurs défis : concilier densification urbaine et bien-être, développement économique et développement durable, initiatives individuelles et intérêt général, raréfaction des ressources et augmentation de la population, vulnérabilité au changement climatique et résilience.

### ✓ Une nécessaire sobriété énergétique

L'énergie est au cœur du développement du territoire. L'évolution du rapport à l'énergie – sa consommation et sa production – est porteuse d'une transformation profonde du regard que portent les acteurs sur le développement de la métropole. Au-delà d'un enjeu technique, l'énergie est également un défi économique, social et sociétal, notamment dans la lutte contre la précarité énergétique ou l'adoption de nouveaux comportements dans nos rapports à la mobilité ou à la consommation. Plus sobre avec des équipements et des réseaux de distribution d'énergie plus efficaces, Bordeaux Métropole pourrait réduire fortement l'effort de production d'énergie locale et renouvelable qu'il lui faut mettre en œuvre pour devenir l'une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050.

Mais l'enjeu climatique est aussi un enjeu économique de taille pour le territoire métropolitain. En effet, la facture énergétique annuelle du territoire s'élève à 1,6 milliard d'euros. Compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie (environ 2% par an), cette facture cumulée s'élèverait à 83 milliards d'euros en 2050 dans un scénario « laisser faire ». Or en investissant massivement dans la rénovation énergétique de l'habitat et en développant la production locale d'énergie renouvelable (secteurs créateurs d'emplois) - effort financier estimé à 500 millions d'euros par an répartis entre tous les acteurs du territoire (Etat, Région, collectivités, entreprises, ménages...) - la facture énergétique cumulée pourrait être maintenue à 65 milliards d'euros en 2050. Le coût cumulé de l'inaction peut donc être estimé à 18 milliards d'euros.

## ✓ **La préservation des espaces naturels et l'adaptation au changement climatique**

50% du territoire est encore aujourd'hui occupé par des espaces naturels ou agricoles. Cette particularité est en elle-même un atout exceptionnel pour la métropole pour faire face à plusieurs des défis majeurs des prochaines décennies, notamment l'adaptation au changement climatique, la valorisation du capital naturel, la relocalisation de certaines activités économiques et l'émergence de nouveaux modes de vie qui imposent de repenser la frontière entre espaces urbain et rural.

La métropole bordelaise est doublement exposée au réchauffement climatique. D'une part, l'élévation des températures aura un impact significatif sur la qualité de vie des habitants et sur leur santé. Elle constitue un risque conséquent pour la préservation de la culture vitivinicole, et pourrait avoir des effets préjudiciables sur l'attractivité touristique de la métropole. D'autre part, le risque de crue de la Garonne et de la Dordogne concerne 20 des 28 communes métropolitaines.

Les espaces naturels, par leur potentiel de régulation thermique et hydraulique, constituent un levier prioritaire d'adaptation, en zone urbaine comme rurale. Ces fonctions de régulation doivent être mieux intégrées dans les modes d'organisation de la métropole et cette connaissance doit aussi être mieux partagée avec les acteurs économiques qui devront prendre en compte les risques à venir.

Dans ce contexte, la voie du renforcement de la cohérence des documents de planification urbaine et de la consolidation des mécanismes fonciers qui les accompagnent, est à explorer pour conforter l'armature naturelle du territoire. A ce titre, une bonne appropriation par les communes de ces dispositifs réglementaires, relativement nouveaux et complexes, constitue un enjeu clé. Cette vision d'un urbanisme à la fois durable et résilient devra s'inscrire dans les cadres programmatiques de tous les projets et les aménagements métropolitains.

## ✓ **... pour bâtir son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie**

Pleinement consciente des transitions écologique et énergétique à accompagner, s'inscrivant dans une dynamique vertueuse et volontariste, Bordeaux Métropole a fait le choix d'une démarche participative et intégratrice pour la révision de sa politique de développement durable, construisant ainsi avec l'ensemble des acteurs de son territoire, un projet fédérateur et porteur d'une ambition partagée. Le plan d'action ainsi élaboré propose une stratégie de moyen terme à un horizon 2050, incluant des points de passage à 2020 et 2030, et la déclinaison en actions détaillées pour la période 2017-2022.

### **I. Une méthode résolument participative**

#### **1. La connaissance approfondie du territoire : une matière riche...**

Bordeaux Métropole conduit ou est partenaire de différentes démarches d'observation de son territoire, lui permettant de collecter, suivre et analyser un certain nombre de données qui le caractérisent.

Un riche corpus d'études diagnostiques (socio-économiques et centrées sur des thématiques spécifiques : alimentation, déchets et économie circulaire, déplacements, habitat, biodiversité, ...), d'études prospectives et de planification (notamment énergétique), de cartographies et d'atlas, a ainsi pu être mobilisé pour nourrir à ses différents stades, la réflexion présidant à la révision de la politique de développement durable de la collectivité. Le partage et l'analyse de ces ressources, est le socle commun qui a permis la construction d'un horizon et d'un projet fédérateurs.

#### **2. ... au service d'une réflexion collective**

Bordeaux Métropole conçoit sa politique de développement durable comme la déclinaison opérationnelle d'une ambition partagée avec les communes et l'ensemble des acteurs de son territoire. C'est donc logiquement qu'un principe de co-construction a prévalu pour l'ensemble des travaux menés dans le cadre de sa révision.

Ainsi, entre juillet et décembre 2015, une série de rencontres et d'échanges avec de nombreux acteurs du territoire a-t-elle été organisée : séminaire de lancement de la démarche avec les communes, rencontre avec les élus des 28 communes de la métropole, une trentaine d'entretiens puis deux ateliers avec des personnes qualifiées élues ou issues des milieux associatifs, économiques et institutionnels, et enfin échange avec un panel d'experts majoritairement scientifiques (le Lab DD).

Après cette première phase de concertation, ce sont 14 ateliers de coproduction qui, entre avril 2016 et avril 2017, ont réuni près de 750 participants issus d'une trentaine d'entreprises, de la communauté scientifique au sein du Lab DD, du milieu associatif, du Conseil de développement durable (C2D) métropolitain, des agents de Bordeaux Métropole et des 28 communes.

Parallèlement, un recueil de plus de 1.000 contributions d'habitants a été effectué, via la consultation numérique menée entre juin et septembre 2016 à partir de la plateforme de la métropole, mais aussi les propositions émises dans la cadre de la COP 21 fin 2015, sans oublier les propositions pleines de bons sens des enfants des écoles mobilisés autour des Juniors du développement durable.

Le contenu très dense de ces différents types et cycles de travail, a constitué la matière du plan d'action que Bordeaux Métropole entend mettre en œuvre, afin d'amplifier et d'adapter sa politique de développement durable.

## **II. Une vision stratégique, soutenue par des mesures opérationnelles**

### **1. Le socle de l'engagement métropolitain : les orientations stratégiques...**

A l'issue de la phase de concertation du second semestre 2015, trois grandes orientations stratégiques ont été identifiées comme pertinentes pour structurer l'action de la Métropole, au regard des objectifs à atteindre pour assurer le développement durable de son territoire :

- Accélérer la transition énergétique du territoire pour devenir une des premières métropoles à énergie positive à l'horizon 2050
- Protéger et mieux valoriser les 50% d'espaces naturels et agricoles
- Instaurer une solidarité durable comme fondement d'un bien-être partagé.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Bureau métropolitain du 11 février 2016. Elles constituent le socle de l'engagement de la collectivité.

Au-delà de ces trois orientations, le statut et le rôle de la métropole sont également explicités : Bordeaux Métropole, à la fois « chef d'orchestre » et animatrice, doit pouvoir décrypter la complexité, faciliter et catalyser les initiatives, garantir l'équité territoriale, mobiliser les acteurs extérieurs. Elle doit être garante de l'implication de tous les acteurs, nécessaire à la réussite des transitions énergétique et écologique.

### **2. ...déclinées dans un document programmatique à court et moyen termes**

La politique révisée de développement durable de Bordeaux Métropole est formalisée dans un document de double portée. Le « plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie » comprend en effet :

- un premier volet définissant pour les trois orientations stratégiques du plan, des ambitions et un cadre programmatique pour la période 2017-2050, afin de disposer d'une vision à moyen terme,

- un second volet présentant un premier plan d'action détaillé pour la période 2017-2022, à caractère opérationnel et de court terme.

Ce second volet, qui constitue également l'Agenda 21 et le Plan climat air énergie territorial de la collectivité jusqu'à 2022, est structuré en 12 objectifs, eux-mêmes déclinés en fiches-action (voir annexe ci-jointe) :

**Axe 1 – Accélérer la transition énergétique du territoire pour faire de Bordeaux Métropole une des premières métropole à énergie positive en 2050**

- Objectif 1 - Exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie
- Objectif 2 - Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public
- Objectif 3 - Porter la part des énergies renouvelables à 19% en 2020 et 32% en 2030
- Objectif 4 - Promouvoir une mobilité durable

**Axe 2 - Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers**

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
- Objectif 6 - Concilier santé et bien-être en milieu urbain dense
- Objectif 7 - Construire un territoire résilient face aux risques naturels et climatiques
- Objectif 8 - Préserver la ressource en eau

**Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique**

- Objectif 9 - Consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins
- Objectif 10 - Renforcer les solidarités
- Objectif 11 - Impliquer les citoyens
- Objectif 12 - Faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte

Les moyens associés à la mise en œuvre du plan d'action 2017-2022 font l'objet d'une évaluation par fiche action, cependant non exhaustive, dans l'attente d'un chiffrage plus précis ou de lancement d'études.

Ce programme mobilisera environ 80 équivalents temps plein déjà présents dans la collectivité. Certaines actions ne pourront cependant pas être réalisées sans le renforcement des effectifs et/ou le recours à des prestataires extérieurs.

Bordeaux Métropole continuera de saisir les opportunités d'éventuels appels à projets à venir permettant de cofinancer certaines actions (Programme d'investissement d'avenir 3 – Pacte métropolitain d'innovation de Bordeaux Métropole, etc.) et de mobiliser l'ensemble de ses partenaires financiers.

La gouvernance du plan d'action s'articule classiquement autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Le Comité de pilotage a été constitué en avril 2016. Réuni à trois reprises, il a suivi l'ensemble de la démarche de définition du Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. Placé sous la présidence d'Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole et d'Anne Walryck, Vice-présidente au Développement durable (Agenda 21, Plan climat, Transition énergétique, Réseau de chaleur), le Comité de pilotage sera chargé de valider les orientations stratégiques, de suivre la mise en œuvre du plan d'action et de proposer des ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. En complément, ce Comité de pilotage sera également chargé d'assurer le suivi de la démarche de labellisation Cit'ergie®.

Il est composé des 16 élus suivants :

- Dominique Alcala – Vice-président Collecte, tri et traitement des déchets
- Patrick Bobet – Vice-président Finances
- Christine Bost - Vice-présidente Zones d'activité de proximité – Economie Sociale et Solidaire – Commerce et Artisanat
- Virginie Calmels – Vice-présidente Attractivité économique, Emploi et Rayonnement métropolitain

- Béatrice de François - Conseillère déléguée Développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts
- Michel Duchène – Vice-président Grands projets d'aménagement urbains (Zones d'aménagement concerté, Programme d'aménagement d'ensemble, aménagements centre bourgs)
- Christophe Duprat – Vice-président Transports et stationnement (réseau Transport Bordeaux Métropole, pôles multimodaux)
- Anne-Lise Jacquet – Vice-présidente Eau et Assainissement
- Andrea Kiss - Conseillère déléguée Parcs urbains
- Michel Labardin – Vice-président Transports de demain (création TCSP, SDODM)
- Jacques Mangon – Vice-président Urbanisme réglementaire (PLU 3.1 et SCOT) – Stratégie foncière
- Franck Raynal – Vice-président AggloCampus – Enseignement supérieur – Recherche et innovation
- Clément Rossignol-Puech – Vice-président Nature (55 000 ha, espaces naturels et agricoles)
- Brigitte Terraza – Vice-présidente Mobilité alternative – Modes doux – Covoiturage – Plan de déplacement des employés
- Jean Touzeau – Vice-président Habitat – Logement – Politique de la ville
- Claude Mellier – Vice-présidente Infrastructures routières et ferroviaires - Franchissements et raccordements

Un comité technique réunissant des représentants de l'ensemble des services de Bordeaux Métropole parties prenantes des actions du plan sera mis en place. Il sera chargé de mettre en œuvre et suivre le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, mais aussi de mobiliser les acteurs et de favoriser les synergies pour atteindre les objectifs fixés. La coordination du dispositif sera assurée par la Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable.

Une évaluation en continu est proposée : Bordeaux Métropole s'inscrit en effet dans une démarche d'évaluation continue de la démarche de développement durable dans le but de s'assurer et de rendre compte chaque année auprès du Conseil métropolitain et des habitants de l'avancée des actions inscrites dans le plan d'action.

Une évaluation intermédiaire du plan climat air énergie territorial sera de plus réalisée à mi-parcours conformément au décret du 28 juin 2016. Celle-ci permettra d'apporter les ajustements nécessaires et d'enrichir le plan d'action pour tenir compte du projet de mandature 2020-2026. Elle sera conduite par un cabinet externe spécialisé.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

**VU** l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat air énergie territorial.

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'action de l'Agenda 21,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

La démarche partagée d'élaboration d'une nouvelle politique de développement durable est destinée à inscrire résolument Bordeaux Métropole dans la transition énergétique et écologique

**DECIDE**

**Article 1** : de valider le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie intégrant un Plan climat air énergie territorial,

**Article 2** : de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action,

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y afférant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 JUILLET 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 JUILLET 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,  Madame Anne WALRYCK</p>
---	---